

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 28 mars, les membres de l'Association Syndicale libre de Brigode 5 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil, au club-house du « Golf de Brigode ».

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les syndicaux présents.

Le Président Ahmed SBAI préside la séance et déclare celle-ci ouverte à 18 heures 45. Il fait procéder à la désignation d'Isabelle NAJBERG en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Secrétaire, permet de constater la présence de 124 membres de l'Association Syndicale dont 55 membres représentés ouvrant droit à 128 suffrages. L'assemblée, réunissant le quorum requis, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée la convocation à la présente assemblée adressée à tous les membres de l'Association.

Le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

### **RESOLUTION ORDINAIRE**

- 1 Désignation des scrutateurs
- 2 Quitus des comptes de l'exercice 2018
- 3 Présentation et approbation du budget pour l'exercice 2019
- 4 Brigode Rénové
- 4 Election des nouveaux membres du syndicat
- 5 Réponses aux questions écrites

Le Président rappelle les résolutions, le déroulement de l'AG. Des syndicaux contestent le vote de la résolution 3 « approbation des comptes 2019 » avant la 4 « Brigode renoué ». De ce fait la résolution 4 sera votée avant la 3.

### **Résolution ordinaire 1 : désignations des Scrutateurs**

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur la désignation des Scrutateurs

Désignation des Scrutateurs : M Luc DELTOUR (169) et M Christophe CHATEAU (245) élus par tous les membres de l'association présents ou représentés, totalisant 128 suffrages

Votes pour : 124 Membres de l'Association totalisant 128 suffrages

Résolution ordinaire 1 : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Arrivée de 3 syndicaux retardataires (1 à 19h10 et 2 à 19h30)

### **Résolution ordinaire 2 : Quitus des comptes de l'exercice 2018.**

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale donne au Conseil Syndical quitus plein et entier de sa gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Votes pour : 127 membres de l'association totalisant 131 suffrages

Résolution ordinaire 2 : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

Arrivée de 4 syndicaux retardataires (20h)

**Résolution ordinaire 4 : Brigode Rénové**

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale approuve le projet et valide le budget de 25 000€ financé par les fonds de réserves de l'Association

Résolution ordinaire 4 : rejetée à la majorité des Membres de l'Association présents ou représentés

Vote à bulletin secret

Nombre de suffrages exprimés : 135

Votes pour : 40

Votes contre : 90

Abstentions et nuls : 5

Majorité requise : 68

**Résolution ordinaire 3 : présentation et approbation du budget de l'exercice 2019**

Projet de résolution :

L'Assemblée Générale décide de fixer le budget prévisionnel des dépenses de l'Association pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 pour un montant de 162100 €, le coût de la cotisation de base étant 550 €, la cotisation de l'Union est fixée à 25 €.

Pour les 92 syndicaux reliés à la télédistribution, la cotisation s'élève à 40 €

La résolution 4 étant rejetée, les dépenses de l'exercice 2019 s'élèvent donc à 137100 € (déduction faite des 25000 €, ci-joint tableau du budget 2019)

Votes pour : 131 Membres de l'Association totalisant 135 suffrages

Résolution ordinaire 3 : adoptée à la majorité absolue des Membres de l'Association présents ou représentés pour un montant des dépenses de 137100 € pour l'exercice 2019

**Résolution ordinaire 4 : Election des nouveaux Membres du Conseil Syndical**

Projet de résolution :

Sont élus pour Membres du Conseil Syndical de l'ASL Brigode 5 et ceci pour un mandat de trois années :

Mme LIAGRE Sandrine	n° 205
M MARAIS Jacques	n° 258
M NUEZ Yves	n° 173
M QUIQUE Benoit	n° 171
M SWIERGIEL Christophe	n° 316

Votes pour : 131 membres de l'association totalisant 135 suffrages

**Association Syndicale Libre de Brigode 5**

BP n° 50237 - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Résolution ordinaire 4 : adoptée à l'unanimité des Membres de l'Association présents ou représentés

**Résolution ordinaire 5 : Réponses aux questions écrites**

Les réponses ont été données lors du déroulement de l'AG

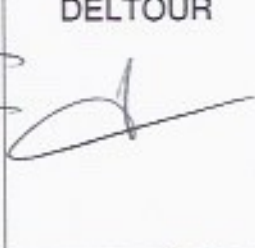
**Lot 330A :**

Le Président rappelle que le propriétaire du 330A ayant construit une fosse à compteurs sur les espaces communs et n'ayant pas répondu à nos divers courriers recommandés, nous demandons par voie judiciaire le démontage de la fosse et la remise en état de nos espaces communs.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20

L'ensemble des documents seront disponibles sur le site :

- Rapport du conseil syndical 2018
- Comptes 2018 – Budget Prévisionnel 2019
- Présentation Brigode Rénové
- Les feuilles de présences

Le Président	Le trésorier	Le secrétaire	Le scrutateur	Le scrutateur
Ahmed SBAI	Jean-Noël HUET	isabelle NAJBERG	Christophe CHATEAU	Luc DELTOUR
				

*Certifié conforme*